

Questions orales

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je constate que le prix d'une bonne partie des marchandises soumises à la réglementation n'a pas augmenté. En fait, d'après Statistique Canada, ce sont, entre autres choses, la reprise de la taxe de vente de 7 p. 100 en Ontario et l'augmentation du coût des services d'utilité publique qui sont les principaux responsables de la hausse. Comme le député le sait, certains de ces éléments, notamment les taxes publiques ne relèvent pas directement de la Commission de lutte contre l'inflation.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, bien que l'indice des prix à la consommation révèle aujourd'hui une diminution du prix des aliments, due principalement au blocage des prix que se sont imposés les grandes chaînes d'alimentation de l'aveu même de la vice-présidente de la Commission de lutte contre l'inflation et du président de l'une des grandes chaînes d'alimentation en question, on peut prévoir d'autres hausses de prix dans ce domaine. Dans ces conditions et pour éviter de compromettre la crédibilité du programme anti-inflationniste du gouvernement, le ministre a-t-il des solutions à proposer au nom du gouvernement et de la Commission pour protéger les Canadiens contre les effets des mouvements incontrôlés de prix?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le député est peu fondé à parler de «mouvement incontrôlé du prix des aliments», puisque les activités des principales chaînes sont soumises à l'analyse minutieuse de la Commission de lutte contre l'inflation, comme le sont d'ailleurs les activités des offices de commercialisation où elles sont notamment protégées contre la concurrence des importations. En ce sens, je crois que les contrôles seront efficaces mais nous admettons que l'indice des prix enregistrera des changements pour les denrées importées et les fluctuations saisonnières pour d'autres denrées.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—DEMANDE DE DÉPÔT DE
L'ÉTUDE DE L'INCIDENCE DU CONTRÔLE DES PRIX

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire m'est inspirée par une déclaration attribuée au premier ministre à propos du contrôle des prix, selon laquelle il aurait dit:

Nous sommes très satisfaits des résultats des analyses que nous faisons de temps à autre sur les effets du contrôle.

Puis-je demander au ministre s'il est disposé à nous révéler le résultat de ces analyses et toutes les données que peut avoir la commission sur le contrôle des prix, surtout celui des denrées alimentaires.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député demande, me semble-t-il, un rapport quotidien à la Chambre des activités journalières de la commission. Je crois que ce serait assez difficile. Naturellement la loi prévoit la présentation de rapports à la Chambre et nous aurons des occasions de questionner les membres de la commission lorsque les prévisions budgétaires nous parviendront.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LA HAUSSE EFFRÉNÉE DU PRIX DES MAISONS ET DES
TERRAINS À BÂTIR—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE
GOUVERNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au

ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Malgré la baisse de la composante nourriture dans l'indice des prix à la consommation, la hausse du coût d'accès à la propriété, sans compter le coût des terrains, demeure à un taux inacceptable de 13.8 p. 100 d'année en année. Quelles mesures concrètes le ministre envisage-t-il de prendre pour faire baisser le prix de revient sans cesse croissant des maisons?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, les mesures que nous avons adoptées juste avant Noël contribueront grandement à réduire le coût de l'habitation et à mettre les maisons à la portée des personnes à revenu moyen. Elles accéléreront la commercialisation et la viabilisation de terrains. Elles aideront les municipalités à assurer davantage de services, ce qui devrait réduire le coût. Elles permettront aux personnes à revenu moyen et à tout le monde, en somme, d'acheter des maisons modestes construites à moindres frais. Elles offriront tous ces avantages et bien d'autres et, en plus, elles stimuleront les activités de l'industrie de la construction grâce à une production élevée pendant quatre années consécutives, ce qui devrait contribuer à réaliser des économies d'importance. Si par la même occasion ces mesures contribuent à ralentir l'inflation, alors le coût en sera encore davantage réduit.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, compte tenu de cette hausse rapide du coût d'accès à la propriété, et comme le ministre des Finances a affirmé que le coût des terrains est la principale cause de la hausse du prix des maisons, le ministre peut-il dire à la Chambre quel aspect est prioritaire lorsqu'il s'agit de réduire les hausses?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas bien de quel domaine vous parlez. Naturellement, j'ai mentionné plusieurs domaines où nous prenons des mesures précises. J'ai déclaré hier à la Chambre que nous nous efforçons, en collaboration avec les provinces, qui ont compétence en cette matière, et avec les municipalités, d'accélérer la viabilisation des terrains, ce qui, hormis les taux d'intérêt, contribue le plus, je pense, à maintenir les prix élevés. Si nous réussissons à faire baisser le prix des terrains, à accélérer leur viabilisation et à les mettre sur le marché, je pense que nous aurons réalisé un grand progrès.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LE MANQUE DE RESSOURCES POUR UNE RÉGLEMENTATION
EFFICACE DES PRIX

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que la Commission de lutte contre l'inflation n'a encore enjoint à personne de baisser ses prix depuis la mise en œuvre du programme, le ministre confirmera-t-il que la commission dispose des ressources nécessaires pour contrôler 350 sociétés seulement au Canada et que la vraie raison pour laquelle la commission ne rend pas publiques ses décisions concernant les prix n'est pas que cela est confidentiel, comme on le prétend, mais c'est que n'ayant pas toutes les ressources nécessaires pour contrôler les prix, si elle rendait ses décisions publiques, elle révélerait du même coup qu'elle est incapable de contrôler les prix.